

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER

13 juillet 2012
SMAT Haut-Allier

COMPTE-RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau

Structure porteuse : Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (S.M.A.T.)

42 avenue Victor Hugo – BP 64

43300 Langeac

Tél. 04 71 77 28 30 – Fax 04 71 77 19 14

Email : a.lagaly@haut-allier.com



Présences

Membres du bureau de la CLE présents:

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE
M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE
M. GAZANION, Maire d'Alleyras est représenté par Mme BOUCHALOIS, Adjointe au Maire d'Alleyras
M. VALETTE : Représentant de la DDT 43
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. BONNET : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. HABAUZIT : EDF Unité Production Centre

Membres du bureau excusés :

M. PALPACUER : Conseiller Général de la Lozère
M. SIMEON : Représentant de Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne
M. CHAMPEL Marc : Maire de St Etienne du Lugdarès
M. ANDRE Jean-Bernard : Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de Lozère
Mme ANDRE Agnès : Chargée de « Ressource en eau et Milieux aquatiques » à la Région Auvergne

Membres du SMAT présents :

Mme SIMON : Directrice du SMAT du Haut-Allier
Mme LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

Bureau d'études :

Mme LELEUX : Chef de projet, BRLi
Mme MIAILLIER : Chargée de mission, BRLi

La liste d'émargement est présentée en annexe I.

Ordre du jour :

- Point sur les objectifs travaillés lors du bureau du 20 juin 2012
- Travail sur les leviers d'actions et les mesures du SAGE du Haut-Allier

Préambule :

La réunion du bureau de la CLE s'est tenue à Monistrol d'Allier, à la salle de la mairie, vendredi 13 juillet 2012. Ce bureau s'est déroulé sous un format particulier de 10h à 17h30.

M. Ravat présente la liste des personnes excusées et laisse la parole à l'animatrice qui explique le déroulement de la journée.

Cette réunion a pour but de déterminer, à partir des objectifs du SAGE établis lors du dernier bureau, les actions que l'on souhaite appliquer afin de satisfaire les enjeux qui ne seraient pas atteints si le SAGE n'est pas mis en œuvre.

Le Bureau d'études et l'animatrice ont décliné les objectifs du SAGE en mesures, en amont de cette réunion, en s'appuyant sur le diagnostic et le scénario tendanciel ainsi que sur les dires des différents acteurs.

Pour cette réunion, le choix d'une méthode participative a été fait. Les membres du bureau ont du proposer des idées de mesures en lien avec les objectifs déterminés lors de la réunion précédente.

Un travail de comparaison a été réalisé lors de la réunion entre les mesures proposées par les membres du bureau et les mesures travaillées par anticipation.

N.B : Les numéros des objectifs présentés ci-dessous correspondent aux numéros des objectifs présents sur le tableau des objectifs distribué lors de la réunion (Document 1 qui accompagne le présent compte-rendu). L'organisation du tableau a ensuite été modifiée suite aux remarques de membres du bureau. Le tableau de synthèse reprend l'ensemble des objectifs et leurs mesures associées (Document 2).

Objectif n°1 : Améliorer les connaissances sur la qualité des ressources en eau

Eau de surface :

L'animatrice interroge les membres du bureau sur les mesures qu'ils souhaitent mettre derrière cet objectif. A titre d'exemple, elle cite la possibilité « d'optimiser le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles ».

L'ensemble des membres du bureau semble dire que le réseau de suivi actuel est suffisant mais que la fréquence et le niveau de sensibilité des analyses existantes pourraient être améliorés.

M. Habauzit précise que l'implantation de nouveaux points de suivi représente un coût important et que le suivi doit être assuré correctement par la suite.

M. Martin indique qu'il serait plus pertinent d'affiner les analyses existantes. Pour ce faire, une discussion avec le Conseil Général de la Haute-Loire doit avoir lieu pour leur proposer de fixer des seuils d'analyse plus sensibles. L'ajout du critère « Excellent » pourrait être proposé et compléterait ainsi les qualificatifs existants (médiocre, mauvais, moyen, bon et très bon).

M. Habauzit ajoute qu'avoir une eau d'excellente qualité est un atout majeur pour l'attractivité du territoire.

M. Bonnet souligne que la recherche de présence de métaux lourds pourrait être envisagée sur la Fioule.

Deux des paramètres les plus importants à mesurer, restent cependant les nitrates et les phosphates. Il faut identifier les pics de pollutions pour agir ensuite sur les sources.

M. Habauzit et M. Martin indiquent que sur le territoire il n'y a pas d'usine pharmaceutique et que pas et/ou peu de perturbateurs endocriniens peuvent se trouver dans l'eau. Ils s'accordent à dire que concernant cette problématique il serait judicieux d'attendre des retours d'expérience.

L'animatrice du SAGE s'interroge alors sur la présence de substances vétérinaires (antiparasitaires...) dans l'eau, étant donné le nombre d'élevages sur le territoire.

M. Martin indique qu'un état des lieux des connaissances sur le sujet pourrait être mené par le biais d'une recherche bibliographique. Il évoque également la possibilité de mettre en place un partenariat avec des universités travaillant sur cette thématique.

L'ensemble des membres du bureau propose qu'une étude soit réalisée afin de caractériser les liens qualité/quantité à l'échelle du territoire.

M. Bonnet propose que l'on se rapproche du SAGE Alagnon qui mène actuellement une étude sur les volumes prélevables. Pour les besoins de cette étude, le partage du territoire a été fait en fonction de la géologie.

Les membres du bureau soulignent qu'il faut travailler sur un ensemble hydrologique cohérent.

M. Valette précise que dans les arrêtés cadre sécheresse, il y a des zonages hydrologiques sur lesquels le SAGE pourrait s'appuyer pour connaître les zones où des perturbations ont eu lieu.

Concernant le changement climatique, le scénario tendanciel a montré que les périodes de précipitations se décalaient dans le temps mais que la quantité d'eau reste la même sur l'année. M. Habauzit confirme ce phénomène.

Eau souterraine :

Un manque d'informations important est constaté pour la nappe du Devès, les membres du bureau proposent d'amplifier le réseau de suivi existant et de travailler avec le SAGE Loire amont sur cette problématique.

Impact des sites miniers sur la qualité de l'eau :

M. Martin indique que les anciennes mines du territoire sont principalement des mines de spathfluore et qu'elles sont quasi toutes rebouchées. L'impact des ces anciens sites sur les cours d'eau ne semble pas conséquent.

L'animatrice précise qu'en Lozère, quelques mines d'Uranium sont recensées.

Objectif n°2 : Mieux connaître et limiter les problématiques de qualité de Naussac

Les membres du bureau indiquent que le travail est déjà majoritairement réalisé par le contrat territorial de Naussac et qu'il faut encourager les mesures prises dans le cadre de ce CT pour atteindre les exigences de qualité que l'on se fixe à l'aval.

Deux points importants sont soulignés, mais seront intégrer dans l'objectif gouvernance :

- d'une part, avoir un représentant de la CLE dans la commission de révision du règlement d'eau de Naussac ;
- d'autre part, veiller aux périodes de prélèvements dans le Chapeauroux pour le remplissage de la retenue de Naussac.

Cet objectif a été regroupé avec l'objectif n°1 : Améliorer les connaissances sur la qualité des ressources en eau.

Objectif n°3 : Tendre vers des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux de la DCE pour satisfaire les exigences des espèces remarquables

L'ensemble des membres du bureau s'accorde à dire qu'il faut tendre vers les normes de qualité irlandaises sur le territoire. Ces normes ont été proposées par la DREAL de bassin, qui a réalisé un comparatif entre les normes actuelles françaises et celles utilisées en Irlande. Sur les paramètres DBO5, NH_4^+ et PO_4^{3-} , les normes irlandaises sont plus précises et plus exigeantes (*Document 3 qui accompagne le présent compte-rendu*). Les valeurs seuils indiquées dans ce document sont notamment satisfaisantes pour des masses d'eau salmonicoles.

Objectif n°4 : Réduire l'impact de l'ANC, de l'AC et des rejets industriels

Assainissement collectif :

Les problèmes de dysfonctionnement sur certaines STEP sont soulevés. Ces dysfonctionnements sont généralement associés au non entretien des systèmes d'assainissement.

Les membres du bureau proposent la mesure suivante : Mettre en place une équipe qui suit les installations de plusieurs communes et qui réalise l'entretien. Cette équipe pourrait également conseiller les propriétaires de passe à poisson sur leur devoir d'entretien, et nettoyer les passes à poissons des barrages appartenant aux communes.

Assainissement non collectif

M. Ravat explique que sur le territoire, il n'y a qu'une personne chargée du SPANC et qu'il n'est pas encore allé vérifier toutes les installations. Il indique qu'il faut encourager les quelques communes où la mise en place du SPANC n'est pas encore effective.

Il est proposé de créer une dynamique globale, dans l'idée des villages fleuris, pour que tout le monde s'implique. Il est important de mettre en valeur les STEP qui fonctionnent correctement sur le territoire et de communiquer sur les exemples à suivre.

Objectif n°5 : Encourager la réduction de l'utilisation des pesticides notamment pour l'entretien des infrastructures

L'animatrice propose d'utiliser les outils mis en place par le groupe Phyt'Eauvergne qui a réalisé une charte « d'entretien des espaces publics » et où chaque commune peut s'engager selon plusieurs niveaux d'ambition :

- niveau 1 : Traiter mieux = mieux utiliser les produits phytosanitaires et limiter ainsi les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement
- niveau 2 : Traitez moins = en repensant l'entretien des espaces communaux et en utilisant des techniques alternatives aux techniques chimiques
- niveau 3 : Ne plus traiter chimiquement

Les membres du bureau sont favorables à l'utilisation de cette charte dans le cadre du SAGE.

La question de l'entretien des voies de chemin de fer est de nouveau soulevée. Les membres du bureau proposent d'inviter la SNCF, mais également les conseils généraux en charge des infrastructures routières, lors des commissions thématiques pour qu'ils expliquent leur méthode d'entretien.

M. Habauzit explique qu'EDF a fait faire une étude sur cette problématique. Des zonages ont été établis avec :

- les zones où l'on peut utiliser des produits phytosanitaires
- les zones où l'on doit utiliser des moyens mécaniques
- la liste des produits à utiliser

Ces données pourraient être reprises à titre informatif pour communiquer sur les bonnes pratiques de désherbage. M. Habauzit propose de faire passer les documents à l'animatrice du SAGE.

Objectif n°6 : Encourager les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Les membres du bureau proposent de mettre en place un label territorial qui inclut des pratiques cohérentes avec les objectifs du SAGE et qui permettraient aux agriculteurs de s'y retrouver financièrement. Une liste des critères à intégrer dans ce label devra être établie et ces derniers devraient avoir un impact positif sur la qualité et la quantité de la ressource. Une boîte à outil pourrait être créée et mise à disposition des agriculteurs.

Un travail via des Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées pourrait également être envisageable (bande enherbée plus large...).

Objectif n°7 : Sensibiliser les collectivités à la protection de leur captage d'eau potable

L'animatrice et le bureau d'études proposent de mettre en place des plans d'alerte pour les captages en eau superficielle, comme préconiser dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Le SAGE pourrait établir un plan global, une marche à suivre, en cas de pollutions accidentelles des eaux de captage.

Objectif n°8 : Préserver la nappe du Devès

Cet objectif a été traité et regroupé avec l'objectif n°1 : Améliorer les connaissances sur la qualité des ressources en eau.

Objectif n°9 : Maintenir la culture du risque

M. Noel-Baron indique qu'il y a peu d'enjeux sur le territoire, sauf sur Langogne.

L'animatrice indique que dans le cadre de l'étude 3P, l'Etablissement Public Loire propose de réaliser des devis gratuits pour les entreprises situées en zones inondables. Cette démarche pourrait être recommandée dans le cadre du SAGE.

Concernant cet objectif, la communication et la sensibilisation semblent indispensables. Les membres du bureau s'accordent à dire que les touristes et les locaux doivent être sensibilisés :

- Des repères de crues pourraient être disposés le long de l'Allier. L'aspect esthétique du repère de crue pourrait être travaillé (ex : arrête de poisson) afin d'attirer l'attention.
- Des panneaux d'informations pourraient également être réalisés et disposés dans les sites touristiques (camping...).

Ces moyens de communications permettraient de maintenir la culture du risque de crue sur le territoire.

Objectif n°10 : Inciter aux économies d'eau compte tenu des caractéristiques du territoire

Collectivités :

Plusieurs types d'actions sont évoqués afin d'économiser l'eau dans les communes :

- Installer des boutons poussoir sur les fontaines et/ou dans les campings
- Fleurir les espaces publics avec des plantes grasses et/ou peu consommatrices d'eau, plus adaptées au climat
- Utiliser de l'eau recyclée pour l'arrosage

Les membres du bureau proposent d'établir une charte, sur le modèle de celle limitant l'utilisation des pesticides, afin d'économiser l'eau. Cette charte pourrait regrouper les deux problématiques et serait co-construite avec les communes, les communautés de communes, les membres de la CLE...

Etablissements touristiques :

Mme Simon explique que dans le cadre de l'étude écotourisme réalisée par le SMAT du Haut-Allier, un des objectifs mis en avant concerne les économies d'eau. Ainsi tous les gros hébergeurs devront équiper leur établissement de dispositif économes en eau (toilettes sèches, boutons poussoir,...) et utiliser des produits respectueux de l'environnement (produits ménagers, nettoyage des serviettes de bains non systématique...).

Travailler sur la tarification de l'eau, bien qu'elle soit très variable sur le territoire, pourrait également être une piste pour faire faire des économies d'eau aux particuliers.

Objectif n°11 et 13 : « Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau dans les zones déficitaires » et « Avoir une gestion raisonnée des retenues collinaires »

Mme Simon indique qu'il est inadmissible que l'arrosage des champs se fasse en plein après-midi où l'évapotranspiration est la plus forte. Il serait utile d'avoir un travail de fond sur le conseil à l'irrigation et également sur la réorientation culturale.

M. Martin ajoute qu'il faudrait établir le dialogue avec la chambre d'agriculture à ce sujet. Il précise que l'abreuvement du bétail est également une source importante de prélèvement.

M. Noel-Baron insiste sur le fait que sur le territoire, l'irrigation pose plus de problèmes de prélèvement que l'élevage.

M. Bonnet propose de revoir l'ancienne réglementation relative aux retenues collinaires (arrêtés départementaux propres à l'autorisation de chaque retenue) avec les services de l'Etat.

La CLE peut demander à être consultée en cas de déclaration de retenue et non pas seulement lors des demandes d'autorisation.

Ces deux objectifs ont été fusionnés en un.

Objectif n°12 : Améliorer les performances des réseaux d'eau potable

Les membres proposent que les communes incluent dans leur tarif une part de provisionnement pour le renouvellement des réseaux.

L'interconnexion entre les réseaux est également encouragée, même si dans les zones en déficit structurel des réflexions sont déjà en cours. Le SAGE doit avoir un rôle de vision globale du territoire, de suivi de la situation en ce qui concerne l'eau potable, et également un rôle d'interlocuteur privilégié des Conseils Généraux, des communes, pour expliquer le contexte global.

Pour les objectifs de 14 à 16 les membres du bureau étaient en accord avec les propositions faites par le bureau d'études et l'animatrice du SAGE. (Le détail de mesures est consultable dans le tableau ci-joint).

Objectif n°17 : Identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leur fonctionnalité hydrologique afin d'en assurer une gestion cohérente

L'animatrice précise qu'une pré-localisation des zones de probabilité de présence des zones humides a été effectuée en interne. Elle indique que la réalisation d'un inventaire est recommandée dans le SDAGE. Le SAGE Sioule sera contacté pour obtenir la méthodologie utilisée par le stagiaire lors de l'étude sur les zones humides.

Les membres du bureau proposent deux mesures pouvant être mises en place pour mieux gérer et protéger les zones humides :

- Mise en place de contrat avec les agriculteurs (MAET, aides...)
- Acquisition des zones humides

Objectif N°18 : Inciter à la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)

M. Habauzit propose que des actions simples soient mises en place pour le transit des sédiments (ex : ouvrir la vanne d'un barrage durant un laps de temps défini...). La notion de « transport suffisant » étant relativement floue, il est difficile de proposer d'autres types de mesures. Un travail de réflexion sur cette notion devrait être mené.

L'animatrice propose de hiérarchiser les priorités d'aménagements sur les ouvrages hydrauliques, en partant de l'aval pour remonter jusqu'à l'amont.

M. Bonnet indique que sur le terrain, si un propriétaire d'ouvrage souhaite aménager son installation, l'opportunité est saisie et ce, même si l'ouvrage situé à l'aval n'est pas aménagé. La hiérarchisation est donc trop restrictive.

M. Habauzit précise que l'arrêté du nouveau classement des cours d'eau a été signé le 12 juillet. Pour les cours d'eau classés (une grande majorité sur le territoire du SAGE), l'ONEMA va devoir informer chaque propriétaire de seuils et proposer des aménagements pour les cas de non conformité avec cet arrêté.

Objectif n°19 : Evaluer et identifier les zones potentielles de mobilité de l'Allier

Cet objectif est discuté. Les membres du bureau s'interrogent sur la pertinence de réaliser une étude sur cette problématique, étant donné qu'une grande partie de l'axe Allier circule dans des gorges.

Une mesure sera présentée en commissions thématiques pour connaître l'avis de l'ensemble des acteurs sur cette problématique mais l'objectif est supprimé.

Objectif n°20 : Lutter contre l'érosion d'origine anthropique pour éviter l'ensablement des cours d'eau

Le dialogue doit être instauré entre la CLE et la profession forestière. Il est indiqué qu'un guide de bonnes pratiques agricoles et forestières existe. Il serait envisageable de l'utiliser dans le but de sensibiliser les exploitants forestiers sur l'impact de leur pratique sur les cours d'eau.

M. Bonnet propose de se rapprocher du PNR Livradois Forez sur cette thématique.

Objectif n°21 : Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau aux fonctionnalités du milieu

Les membres du bureau s'accordent à dire qu'il faut faire émerger des contrats territoriaux sur la majeure partie du SAGE du Haut-Allier. Ces contrats territoriaux pourraient, par la mise en place de groupe de travail au sein du SAGE, développer une stratégie commune d'entretien des cours d'eau.

Objectif n°23 : Poursuivre la valorisation des richesses des paysages et des milieux aquatiques comme une identité forte du territoire

M. Martin propose de mettre en avant, un, deux ou trois points forts naturels du territoire, sur lesquels il faut communiquer, faire des visites...

Mme Simon le rejoint en proposant de créer un local de la biodiversité / de l'eau ouvert au public, où l'on pourrait observer les espèces emblématiques... Plus qu'un lieu touristique, ce centre pourrait être un lieu de mutualisation des connaissances et de communication entre les différents acteurs.

Pour l'objectif 22 « **Mesurer la menace que représentent les espèces invasives et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin** », ainsi que pour l'ensemble des objectifs traités dans le volet Gouvernance, les membres du bureau étaient en accord avec les propositions faites par le bureau d'études et l'animatrice du SAGE (le détail de mesures est consultable dans le tableau joint).

Une fois les mesures discutées, les membres du bureau proposent de placer la Gouvernance en priorité n°1.

Une fois l'ensemble des objectifs et mesures balayé, la séance est levée à 18h.

N.B : 3 documents sont joints au présent compte-rendu :

- Document 1 : le tableau des objectifs du SAGE
- Document 2 : le tableau de synthèse des objectifs et des mesures
- Document 3 : Normes irlandaises

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
Raymond RAVAT

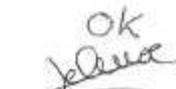
Annexe I



SMAT du Haut-Allier

SAGE du Haut-Allier

Réunion de bureau de la CLE du 13 juillet 2012

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
M. Raymond RAVAT	Président de la CLE, Maire de Monistrol d'Allier	
M. Franck NOEL-BARON	Vice Président de la CLE, Maire de Chanteuges	
M. Philippe GAZANION <i>M. Boucharlos / mai 12</i>	Maire d'Alleyras	EXCUSE 
M. Bernard PALPACUER	Conseiller Général de la Lozère	EXCUSE
M. Marc CHAMPEL	Maire de St Etienne de Lugdarès	EXCUSE
M. Pierre POMMAREL	Conseiller Régional d'Auvergne	EXCUSE
M. le représentant de la DDT43 : Jean-Jacques VALETTE	DDT 43	
M. le représentant de l'AELB : Olivier SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	EXCUSE
M. le représentant de l'ONEMA: Alain BONNET	ONEMA Auvergne -Limousin	
M. Patrick MARTIN	Directeur du CNSS	
M. le représentant de la CA 48 :	Chambre d'agriculture de la Lozère	EXCUSE
M. Jean-Pierre HABAUZIT	EDF	
Mme Valérie SIMON	Directrice du SMAT	ok 
Mme Mathilde LELEUX	BRLi	
Mme Laure MIAILLIER	BRLi	
Mme Aude LAGALY	Animatrice SAGE Haut-Allier	